



AVDN 5 E.V.

CONCENTRÉ A DILUER A USAGES PROFESSIONNELS

DÉTERGENT DÉSINFECTANT

POUR LES SURFACES, OUTILLAGES DE TAILLE POUR ESPACES VERTS

TRAITEMENTS BACTÉRICIDE et FONGICIDE



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Composés de sels d'ammonium quaternaire, sels alcalins, séquestrant, émulsionnants tensioactifs non ioniques.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

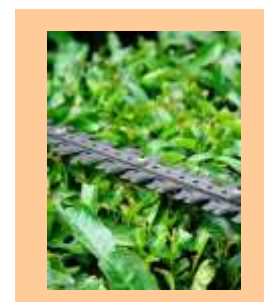


Teneur garantie en matières actives : 45 g/kg chlorure de didecyl dimethyl ammonium

Numéro d'autorisation de vente 8600269 délivré par l'AFSSET (27/04/2008) sous désignation spécialité AVDN5

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

| | | | |
|-----------------------|------------------------------------|-------------|------------|
| ETAT PHYSIQUE | Liquide | ASPECT | Limpide |
| MASSE VOLUMIQUE | 1020 g/l +/- 20 g/l | pH pur | 12.5 |
| RÉACTION CHIMIQUE | Faiblement alcaline, non caustique | pH à 1% | 10.25 |
| TENSION SUPERFICIELLE | 31,2 dyne/cm à 1% | COULEUR | Lilas |
| | | IONOGÉNÉITÉ | Cationique |



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

Concentré miscible dans l'eau en toutes proportions. **Fortement mouillant et pénétrant.**

Non caustique, non corrosif, n'altère pas les matières plastiques, métaux ferreux et non ferreux usuels aux concentrations préconisées.

Sans soude, ni potasse caustique : Ne provoque pas la corrosion des surfaces usuelles,

Caractères nettoyants et dégraissants avec fonctions bactéricides fongicides simultanées efficace même en présence de matières organiques.

Basse tension superficielle conférant un haut pouvoir pénétrant et nettoyant aux solutions de nettoyage désinfection

LARGE SPECTRE D'ACTIVITE DESINFECTANTE :

| | Norme | Concentration | Germs tests | |
|-------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|---|--|
| Efficacité bactéricide | NFT 72.301 (p.v.98091/1) | 0,75 % (5 mn) | <i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP A 22 <i>Escherichia coli</i> CIP 54.127 | <i>Staphylococcus aureus</i> CIP 53.154 <i>Enterococcus hirae</i> CIP 58.55 |
| | NFT 72.301 (pv 1208/6) | 0,75 % (5 mn) | <i>Salmonella typhimurium</i> CIP 5858 | |
| | NFT 72.301 (pv 1183/1) | 1 % (5 mn) | <i>Listeria monocytogenes</i> CIP 54149 | |
| | NFT 72.301 (pv.4040/2) | 1% (5mn) | <i>legionella pneumophila</i> CIP 103854 T | |
| | NF EN 1040 | 0,5 % (5mn) | <i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103 467 | <i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83 |
| | NF EN 1276 (NL / 04215 / 1) | 2 % (5 mn) (condition de saleté) | <i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103 467 <i>Escherichia coli</i> CIP 54 127 | <i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83 <i>Enterococcus hirae</i> CIP 5855 |
| | NF EN 13697 (NL/12055/1) | 5 % (5 mn) (condition de saleté) | <i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103 467 <i>Escherichia coli</i> CIP 54 127 | <i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83 <i>Enterococcus hirae</i> CIP 5855 |
| | NF EN 13697 (NL / 12166 / 1) | 0,5 % (15 mn) (condition de saleté) | <i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103 467 <i>Escherichia coli</i> CIP 54 127 | <i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83 <i>Enterococcus hirae</i> CIP 5855 |
| Efficacité fongicide | NF EN 1275 (pv NL/ 10179 / 1) | 5 % (15 mn) | <i>Candida albicans</i> IP 4872 <i>Aspergillus niger</i> IP 1431.83 (champignon sous forme sporulée (non végétative) très difficile à détruire par les nettoyants bactéricides classiques) | |
| | NF EN 1650 (NL /07285/1) | 5 % (15 mn) (condition de saleté) | <i>Candida albicans</i> IP 4872 <i>Aspergillus niger</i> IP 1431.83 (champignon sous forme sporulée (non végétative) très difficile à détruire par les nettoyants bactéricides classiques) | |
| | NF EN 13697 (12170 /3) | 5 % (15 mn) (condition de saleté) | <i>Candida albicans</i> IP 4872 <i>Aspergillus niger</i> IP 1431.83 (champignon sous forme sporulée (non végétative) très difficile à détruire par les nettoyants bactéricides classiques) | |
| Efficacité Levuricide | NF EN 1275 (NL/00063 / 1) | 1 % (5 mn) | <i>Candida albicans</i> IP 4872 | |
| | NF EN 13697 (NL / 12170 / 1) | 0,25 % (15 mn) | <i>Candida albicans</i> IP 4872 | |
| Efficacité virucide | EN 14476 | 0,5 % (10 mn) (condition de propreté) | <i>Avian influenza virus (H₃N₂/H₃N₁)</i> Résultat selon EN 14476 : 2005 <i>Inflenza virus A / canard / Ukraine /1/63 (H₃N₈)</i> a été incorporé comme substitut du virus <i>influenza aviaire (H₃N₁)</i> pour raison de sécurité | |

- Réduit les risques de transmissions des microorganismes, bactéries entre les différents arbres, plantations, lors des opérations de taille.
- La basse tension superficielle favorise l'action nettoyante désinfectante dans les rayures des lames, le nettoyage fréquent évite l'encrassement, l'incrustation des sèves, résines qui constituent une source de prolifération et de protection des microorganismes et sont à l'origine des transferts des microorganismes, champignons.

| Utilisations | Utilisateurs |
|--|---|
| Outils, machines de tailles Scies Sécateurs Tailles-haies Lames Chaînes de tronçonneuses | Horticulteurs Elagueurs Paysagistes - Pépiniéristes Vignerons Ateliers municipaux Magasins des espaces verts Entreprises d'élague - Fleuristes, etc... |



MODES ET DOSES D'EMPLOI

En traitement bactéricide / fongicide : Diluer dans l'eau à **5 %** en v/v de préférence.

Appliquer selon les matériels ou surfaces par pulvérisation ou trempage

Dans tous les cas laisser la solution au contact des supports ou surfaces à traiter pendant 5 minutes minimum

Terminer par un rinçage complet à l'eau potable avant remise en service en service

RECOMMANDATIONS



DANGER



H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les déchets industriels spéciaux.

Usage biocide TP 4 : **45 g/kg chlorure de didecyl dimethyl ammonium**

Contient
 - moins de 5% de : agents de surface non ioniques
 - moins de 5% de : EDTA et sels
 - désinfectants

Élimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage dans le cas de produit miscible à l'eau. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées. Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné. En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié. Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas provoquer de vomissements, boire de grandes quantités d'eau et appeler le médecin. Ne pas mélanger avec d'autres produits tels que savons et substances de caractères anioniques.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité, concentration et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



NIL

USINE MICHEL

Sarl au capital de 8000€
 Les Murets
 Tél : 04.90.20.10.77.

R.C.451.822.837.
 84740 VELLERON
 nil.usine2@free.fr